



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-08-02

Séance du 14 décembre 2023

Date de la convocation :

7 décembre 2023

Affichage de la convocation :

8 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, quatorze décembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Danièle GREAU.

EXCUSES : Rodolphe EZNACK, (Procuration à S. TSALAPATIS), Alain VIEUX (Procuration à E. GUILLET), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Romain GAILLARD (Procuration à C. CHARTON), Nikita FERRACHAT (Procuration à A. CHAMPETINAUD).

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	17
procurations :	5
absents :	5
votants :	22

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Syve-Line TAN, Yann LEONET, Lindsay DIAS Mathieu LAURAIN.

Muriel BRUGNOT a été élue secrétaire de séance.

REQUALIFICATION DE LA RD 1084 EN AVENUE URBAINE ET CREATION D'UN ESPACE PARTAGE – VOIE VERTE / APPROBATION DU PLAN DE FINACEMENT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Monsieur le rapporteur rappelle que le projet de requalification de la RD 1084 en avenue urbaine est le projet phare du mandat 2020 – 2026 de l'équipe municipale actuelle. Ce projet, travaillé depuis plus de deux ans, est aujourd'hui dans sa phase de réalisation depuis le démarrage des travaux le 16 Octobre 2023.

Pour rappel, l'aménagement intègre, entre autres, les éléments suivants, issus d'une réflexion poussée notamment sur les points de sécurité et de partage des espaces :

- Une piste cyclable sécurisée,
- Des îlots de fraîcheur et de rencontre repensés,
- Développement des stationnements et des trottoirs,
- Diminution et adaptation de la largeur des voies,
- Valorisation et amélioration de l'éclairage public (en qualité et en usage énergétique),
- Intégration et raccordement des futurs programmes immobiliers,
- Développement des espaces verts et alignements d'arbres,
- Mise en valeur des commerces et des services,
- Désimperméabilisation maximum des sols.

Les bureaux d'études AINTEGRA situé à Montagnat (01) et Axe Saône basé à Lyon (69), assurent la maîtrise d'œuvre du projet, en concertation avec les services de l'Etat, le Département de l'Ain, la Communauté de

Communes de Miribel et du Plateau, les communes de Beynost et Miribel (adjacentes aux limites du projet), le SIEA et le service instructeur des convois exceptionnels d'EDF.

L'Avant-Projet (AVP) a été présenté en Conseil Municipal le 19 mai 2022 puis le 6 avril 2023 après ajustement suite à une première consultation infructueuse.

L'attribution du marché des 3 lots qui constituent les travaux a été notifiée aux entreprises retenues le 13 Juillet 2023

L'estimation du coût total de l'opération est chiffrée à 3 942 452 € HT (travaux + frais d'études et d'acquisitions).

Le Département de l'Ain s'est engagé à financer la couche de roulement (une convention sera prochainement formalisée). Par ailleurs, le projet est éligible dans le cadre du pacte de territoire proposé par le Département de l'Ain, au dispositif d'équipements structurants d'une part mais aussi au dispositif lié à la transition écologique d'autre part ainsi qu'au plan vélo route du département. 3 subventions sont accordées pour l'année 2023 sur ces dispositifs.

Le projet sera aussi présenté en 2024 dans la cadre des projets structurants du pacte de territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de deux fonds de concours, la Communauté de communes va aussi participer au financement de ce projet structurant pour la commune. Tout d'abord au titre du fonds de concours concernant la sécurisation des voiries départementales, comme cela a été confirmé par délibérations concordantes, mais aussi dans le cadre d'un fonds de concours dédié à la création de mode doux mode actif et inscrit au Plan Global de Déplacement.

Le Fond Vert, dispositif porté par l'Etat, a pour objectif le financement de projet lié à l'environnement. Le financement du projet a été validé par arrêté préfectoral du 9 novembre 2023 à hauteur de 600 092 € pour la partie liée l'espace partagé – voie verte.

D'autres financeurs sont ou seront sollicités pour participer à ce projet majeur de la commune, comme le plan de relance vélo porté par le Préfet de Région, l'Etat au travers des dispositifs de solidarité à l'investissement local, la Région dans le cadre de la loi LOM sur la mobilité.

La commune financera le coût restant des travaux notamment grâce à tout ou partie de l'emprunt souscrit en 2022 et le solde sur ses fonds propres.

Le tableau de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Détail des dépenses d'études	Montant HT	En %	Détail des postes de recettes	Montant HT	En %
Acquisitions foncières	15 000 €	0,38%			
Maîtrise d'œuvre	130 498 €	3,31%	Fonds propres de la commune	1 486 187 €	37,70%
Autres bureaux d'étude	40 000 €	1,01%			
Sous-Total 1	185 498 €	4,71%	Sous-Total 1	1 486 187 €	37,70%
Détail des dépenses de travaux			Co-financements demandés		
Lot 1 - VRD - Eiffage / Brunet			Etat		
	2 104 631 €	53,39%	Fonds Vert	600 092 €	15,22%
			Dotation de soutien à l'investissement local	700 000 €	17,76%
Lot 1 - VRD - options - Eiffage / Brunet			Région		
	88 280 €	2,24%	Plan relance Vélo	200 000 €	5,07%
Lot 2 - Espaces verts - revêtements de finition mobilier - Balland			Département		
	1 166 299 €	29,59%	Pacte de territoire - année 2023	191 469 €	4,86%
			Pacte de territoire - année 2024	190 000 €	4,82%
			Plan Vélo route	26 800 €	0,73%
Lot 3 - Signalisation lumineuse tricolore - Balthazard			Convention bande de roulement		
	115 805 €	2,94%		132 000 €	3,35%
			Communauté de communes		
			CCMP - Sécurisation des voiries	212 241 €	5,38%
Eclairage public - SIEA	281 590 €	7,14%	CCMP - Mode doux - mode actif	201 314 €	5,11%
Sous-Total 2	3 756 605 €	95,29%	Sous-Total 2	2 456 916 €	62,30%
Total	3 942 103 €	100,00%	Total	3 942 103 €	100,00%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement pour le projet de requalification de la RD 1084 en avenue urbaine avec création d'un espace partagé – voie verte

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide du Département de l'Ain dans le cadre du pacte de territoire et du plan vélo-route pour le projet d'aménagement de la RD 1084 sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

AUTORISE le Maire à solliciter les fonds de concours de la CCMP concernant la sécurisation de voirie et le développement de mode doux – mode actif pour le projet d'aménagement de la RD 1084 sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat dans le cadre du Fonds Vert et de la Dotation de Solidarité pour l'Investissement Local (DSIL) pour le projet d'aménagement de la RD 1084 sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

AUTORISE le Maire à solliciter d'autres financeurs publics tels que l'Union Européenne, le Préfet de Région ou la Région Auvergne Rhône-Alpes mais aussi de potentiels financeurs privés pour le projet d'aménagement de la RD 1084 sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

AUTORISE le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET

